**Une image contenant symbole, clipart, Graphique, conception

Description générée automatiquementSociété d’horticulture d’Argenteuil**  
423, Route du Nord  
Brownsburg-Chatham, Qc J8G 1L5  
[s\_h\_argenteuil@hotmail.com](mailto:s_h_argenteuil@hotmail.com) • www.sha.qc.ca

**Code d’éthique**

Ce code d’éthique a été élaboré à l’intention des membres, des membres corporatifs, des membres honoraires, des partenaires et des autres collaborateurs de la SHA.

Le code d’éthique est composé de la mission, des valeurs, des responsabilités et des règles de conduite de la Société.

**Mission :** Faire la promotion de l’horticulture et de l’écologie.

Les objectifs de la **Société d’horticulture d’Argenteuil** se définit ainsi :

* **Regrouper** les personnes qui s’intéresse à l’horticulture et à l’embellissement de leur milieu.
* **Diffuser** des informations botaniques sur des méthodes de culture des végétaux (plantes d’intérieur, ornementales et potagères) à la fois efficaces et saines pour l’environnement.
* **Permettre** aux membres d’approfondir leurs connaissances horticoles par des cours spécialisés et des activités variées.
* **Promouvoir** l’horticulture et en développer le goût en sensibilisant le public au jardinage comme forme de loisir.
* **Collaborer** à l’amélioration des connaissances sur le bienfait de la pratique de l’horticulture et du respect de l’environnement.

**Valeurs**

La **Société d’horticulture d’Argenteuil** a fondé sa mission sur les valeurs suivantes :

* **Perfectionnement des connaissances horticoles :**

L’acquisition de connaissances qui faciliteront la pratique de l’horticulture et l’utilisation de méthodes de culture saines des plantes d’intérieur, ornementales et potagères.

* **Promotion d’un environnement sain :**

L’utilisation de méthodes de culture saines et efficaces pour l’environnement, ainsi que la conservation d’un sol vivant.

* **Respect de l’environnement et de la nature :**

Le respect des lois protégeant les milieux naturels, dont la conservation des espèces indigènes, la protection des rives, des pentes, des milieux protégés, etc.

* **Bienfaits de l’horticulture :**

Le partage d’une passion commune entre individus, groupes d’individus, sociétés d’horticulture et d’embellissement, amants de la nature et partenaires de la SHA.

* **Engagement :**

L’adoption de conduites humaines qui respectent les lois de la protection de la nature en éliminant les comportements nuisibles.

**Responsabilités**

La **Société d’horticulture d’Argenteuil** considère que sa mission lui confère des responsabilités envers les groupes suivants :

* **Membres individuels :** La SHA propose des objectifs et des activités aux membres ayant acquitté leur cotisation annuelle.
* **Membres corporatifs :** La SHA s’engage à offrir de la visibilité publicitaire à des individus ou entreprises intéressées aux activités de la Société et qui acquittent le montant de la cotisation annuelle fixée.
* **Membres du conseil d’administration :**
  + Chacun s’engage à exercer ses responsabilités en conformité avec l’accomplissement de son mandat.
  + Chacun s’engage à remplir son rôle dans l’intérêt des membres de la SHA.
  + Les membres du conseil d’administration s’engagent à signaler toute situation où il y aurait un conflit d’intérêts.
  + Toute situation qui risquerait d’entacher la crédibilité de la SHA ou de son conseil d’administration doit être communiquée à la personne qui occupe la présidence.
* **Membres honoraires :** Le conseil d’administration de la SHA nomme à titre de membre honoraire des individus ou des entreprises intéressés aux objectifs et aux activités de la Société pour des services rendus à celle-ci. Ces membres n’ont pas de cotisation à payer. Ils doivent renoncer à participer aux décisions de l’assemblée générale, ainsi qu’à être nommés au conseil d’administration.
* **Partenaires et collaborateurs :** La SHA accepte de participer à des évènements spéciaux qui sont en conformité avec sa mission et ses valeurs.

**Règles de conduite**

Chaque membre de la **Société d’horticulture d’Argenteuil** s’engage à :

* **Promouvoir** la mission et les valeurs de la SHA
* **Participer** à l’amélioration du fonctionnement et de la gestion de la Société
* **Respecter** les lois sur la protection de l’environnement
* **S’abstenir** d’épandre sur son terrain des engrais chimiques, des herbicides, des pesticides et autres produits nuisibles à l’environnement
* **Utiliser** les ressources naturelles, telles que l’eau, de façon judicieuse
* **Protéger** la végétation naturelle et indigène contre l’extermination de l’espèce et pour éviter l’érosion des berges, des rives et des pentes
* **Favoriser** des échanges horticoles ainsi que le partage d’une passion commune, dans l’ambiance chaleureuse et conviviale que tous désirent.

**Adopté à la réunion du conseil d’administration du 19 avril 2006**

**Adopté à l’assemblée générale annuelle du 6 septembre 2006**

**Changement d’adresse adopté par les administrateurs le 27 novembre 2024**